

# Ecouter et mieux voir, voir et mieux entendre

© Sarah Carp

En Suisse, plus de 10% de la population souffre d'un handicap partiel ou total de la vue ou de l'ouïe. Grâce au surtitrage, à l'audiodescription et à l'interprétation en langue des signes, les arts vivants sont à la portée de tou·te·s en Suisse romande.

---

Par **Marie-Odile Cornaz**, Association Ecoute Voir, Yverdon-les-Bains

« Je me sens sur un pied d'égalité avec les autres spectateurs et spectatrices. Je comprends enfin ce qui se passe sur scène. Avec mon entourage proche entendant, je peux partager le plaisir d'assister à un événement culturel. » Pour Francine Collet, malentendante, la magie du théâtre opère désormais grâce au surtitrage.

Sur un écran aux abords de la scène, du texte résume les propos des comédien·ne·s. Il est géré par le·la surtitreur·se, qui s'occupe de le faire défiler au bon rythme depuis une extension de la régie. Grâce à cette technique, le public souffrant d'un handicap auditif peut suivre aussi bien les dialogues, les bruits, les mélodies que les mouvements sur scène.

C'est en amont du spectacle qu'un travail important est réalisé pour découper le texte et le retranscrire. Ce dernier peut également être traduit en allemand ou en anglais afin de permettre au public allophone d'assister à la pièce.

Le surtitrage vient compléter l'audiodescription et l'interprétation en langue des signes des pièces de théâtre effectués par l'association Ecoute Voir. La première représentation surtitrée a eu lieu en décembre 2019, au Théâtre du Grütli, à Genève, avec la pièce « Les Italiens ». Elle a fait suite à une étude autour du surtitrage pour les malentendant·e·s et les sourd·e·s, effectuée à la demande du Service de la culture de la Ville de Genève. Celui-ci était soucieux de développer une telle mesure d'accessibilité dans les théâtres, alors que cette volonté affichée n'apparaissait pas encore distinctement ailleurs.

Les conclusions de l'étude mettaient en évidence le réel potentiel de développement auprès des personnes en situation de handicap auditif et des aîné·e·s. Cette prestation se déploie dorénavant en Suisse romande, même si elle a été quelque peu retardée par la crise du Covid.

## Ecouter pour mieux voir

La première mesure inclusive mise en place par Ecoute Voir était, en 2014, l'audiodescription des spectacles de théâtre. Pour Michèle Poget, malvoyante, ce procédé représente une opportunité fantastique d'accéder à l'art vivant et de comprendre intégralement une pièce : « Depuis cette atteinte à mon acuité visuelle, j'ai toujours continué à assister à des spectacles, mais je devais être accompagnée. Seulement, parfois, mes ami-e-s ne sont pas disponibles ou pas intéressé-e-s. Je me privais donc de certains événements culturels. Quelquefois aussi, je me rendais aux spectacles choisis par mes proches, même si les conditions visuelles étaient pour moi désastreuses et le contexte incompréhensible. Sans audiodescription, je dois vraiment accepter de ne capter qu'une infime partie et de manquer certains rebondissements. »

Pour que Michèle Poget et d'autres personnes malvoyantes ou aveugles parviennent à se rendre au théâtre, l'accompagnement ne se limite pas à l'audiodescription de la pièce. Un accueil est en effet organisé depuis leur domicile ou à proximité des transports publics. Elles ont ensuite la possibilité, avant la représentation, de visiter le plateau. Cette visite offre à l'individu concerné l'opportunité de se représenter l'espace scénique, de découvrir le volume d'un accessoire, sa forme, sa position ou encore de palper la texture d'un costume. Lorsque les comédien-ne-s sont présent-e-s, les spectateur-trice-s en situation de handicap peuvent même se familiariser avec les voix des personnages.



Laurent de Senarclens / Ecoute Voir

Lors de la représentation, les individus malvoyants et aveugles prennent place aux trois premiers rangs afin de sentir les mouvements des acteurs et actrices. Ils assistent au spectacle avec l'ensemble du public et sont munis d'un casque audio. Ils y entendent la voix d'audiodescripteurs-rices, qui leur décrit en direct, entre les dialogues des comédien-ne-s, les éléments visuels du spectacle.

Tou-te-s les audiodescripteurs-rices mandaté-e-s sont issu-e-s des milieux de la comédie ou du chant lyrique et ont suivi une formation à l'audiodescription de théâtre. Leur tâche exige un travail d'écriture conséquent : une minute de spectacle équivaut à une heure de travail. Durant la représentation, installé-e-s dans un local ou un bureau, ils et

elles décrivent à haute voix la pièce en direct, grâce à une caméra placée en salle. En 2020, Ecoute Voir s'est associée avec la Haute Ecole de théâtre de Lausanne, la Manufacture, pour former un audiodescripteur et une audiodescriptrice de danse avec le concours de Séverine Skierski, spécialiste française de cette discipline.

## Voir pour mieux entendre

L'interprétation de pièces de théâtre en langue des signes française est le fruit d'une collaboration avec le Projet Sourds&Culture, qui propose cette prestation depuis 2013 au public sourd locuteur de cette langue. Au fil des années, Sourds&Culture et Ecoute Voir se sont rapprochés, pour finalement fusionner en 2020 sous le nom d'association Ecoute Voir. Afin de permettre l'accessibilité au spectacle, un·e interprète (parfois deux) est positionné·e sur scène et traduit simultanément les dialogues des comédien·ne·s. Selon Olivier Trolliet, spectateur sourd, « la compréhension du spectacle est meilleure selon l'emplacement de l'interprète sur la scène. Il est important qu'il ou elle ne soit pas trop loin de l'action si l'on veut pouvoir le·la regarder en même temps que les comédien·ne·s. »

Les interprètes préparent leur traduction sur la base des supports transmis par la compagnie (texte et captation) en collaboration avec des médiateurs·rices sourd·e·s. Ils et elles assistent aux répétitions, collaborent avec les comédien·ne·s et les technicien·ne·s, participent à des répétitions et des filages, afin de s'imprégner de l'atmosphère et des intentions de jeu. Dans le domaine culturel, l'interprétation nécessite une préparation bien spécifique et un partenariat fort avec les organisateurs·rices. L'interprète fait partie intégrante du spectacle.

## Un travail à continuer

Pour ces trois actions d'accessibilité, l'association Ecoute Voir collabore avec les personnes en situation de handicap ainsi qu'avec les institutions partenaires. Elle apporte à ces dernières une prestation « clé en main ». Elle assure une grande partie de la recherche de fonds, sensibilise les équipes, s'occupe de la promotion de ces événements, mobilise ses propres ressources humaines et fournit le matériel requis.

L'association tisse des liens entre le monde du handicap et celui de la culture. Elle sensibilise le milieu culturel aux besoins de ce public. Elle agit non seulement dans les grands centres urbains mais aussi dans les parties excentrées et honore ainsi le maillage culturel entre toutes les régions et tailles d'institutions. Grâce à sa démarche, l'association rend possible la découverte de tout un pan de la culture et de la richesse de la programmation des arts scéniques proposés en Suisse romande à celles et ceux qui n'y ont pas facilement accès normalement. Elle permet à ce public particulier de partager les mêmes événements que l'ensemble des spectateur·trice·s présent·e·s dans les salles.

Cette démarche a été récompensée en 2018 par l'attribution du label « Culture Inclusive » de Pro Infirmis. Sensibilisés par cette reconnaissance et les mesures d'Ecoute Voir, plusieurs théâtres de Suisse romande commencent à s'engager plus activement pour promouvoir l'accès à tous les publics, y compris les publics en situation de handicap sensoriel. Une tendance réjouissante selon l'association, qui est régulièrement sollicitée pour son expertise et son expérience. Mais bien du travail reste à accomplir.

### L'association Ecoute Voir

L'association démarre son activité en 2014 en proposant l'audiodescription au public malvoyant et aveugle. Elle devient alors pionnière en la matière, car l'accessibilité à la culture n'est pas encore appliquée partout sur le terrain. Seules des actions isolées sont entreprises. La Suisse a pourtant ratifié, en 2016, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2014) et l'article 8 de sa Constitution stipule que tous les êtres sont égaux devant la loi. Il existe également la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand, 2004). Ecoute Voir se lance alors dans la première prestation qu'elle propose à un public en situation de handicap sensoriel : l'audiodescription.